



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 28 janvier 2019 par le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif au Conseil du Fonds de protection de la biodiversité', a été rayée du rôle le 27 février 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.